

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2013

Présents : M Dovergne : Maire,
Mmes Berthe M, Lavallard O.
Mrs Pommier A, Mazurier T, Lapère E, Delecroix S,

Absents : Mme Hanosset M : Adjointe (pouvoir à M Dovergne), Mme Bourgois A, Mr. Lemarié S.,

Secrétaire de séance : Mme Marilyne Berthe.

I - DELEGUES COMMUNAUTAIRES ;

Monsieur le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la répartition des sièges communautaires dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales soit 43 sièges dont 2 pour Démuin. (7 Pour, 1 Contre)

Délib. N° 01 - 29052013 - 80237

II - NON VALEURS ; Service de l'eau :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'annuler des créances (créance minime et poursuite sans effet) au service de l'eau pour un montant de 190.50 € suivant une liste établie par Mme Nativelle Trésorière de Corbie. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la mise en non-valeurs de ces créances et mandatera 190.50 € au c/654 du budget 2013 du service de l'eau.

Délib. N° 02 - 29052013 - 80237

III - DONS :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les 2 dons de 300 € remis à la Commune par Mr Bourgue Médéric pour une vente de parquet et Mr Loucheron Yvon pour une vente de fenêtres.

Délib. N° 03 - 29052013 - 80237

IV - EMPRUNT A COURT TERME :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de contracter un emprunt à court terme pour financer la TVA et attendre le versement des subventions. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, choisit à l'unanimité de souscrire un emprunt à court terme de 235 000 € d'une durée maximale de 24 mois auprès du Crédit Agricole Brie Picardie au taux trimestriel de 2.70% et autorise le Maire à signer les documents nécessaires auprès du Crédit Agricole Brie Picardie.

Délib. N° 04 - 29052013 - 80237

V - BUDGET ANNEXE :

La comptabilité sera assurée par Sébastien Delecroix qui est également chargé d'associer la secrétaire de Mairie en vue du prochain mandat.

VII REMBOURSEMENT FUEL:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le remboursement de frais avancé par un conseiller Municipal soit : 96 € pour Éric Lapère

Délib. N° 05 - 29052013 - 80237

VI - DIVERS :

- Pour le repas avec les « Tamalou » du 02/06/13 le Conseil Municipal participera au coût de 14 aînés et de l'apéritif.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acheter une machine laveuse d'occasion pour le nettoyage de la salle des fêtes à Monsieur Bréant habitant ruelle de la place 80110 DEMUIN pour un montant de 100€ TTC.

Délib. N° 06 - 29052013 - 80237

- Point sur les travaux de l'école. Abandon du dossier Adème.
- Installation du chapiteau pour le groupe « Théâtre » le 09/06 et les séances auront lieu les 11, 12 et 13/06.
- Demande de subvention pour le Futsal au collège de Moreuil. Refus du Conseil Municipal.
- Le recensement aura lieu du 16/01 au 15/02/14. Le Conseil Municipal nomme Monsieur POMMIER Arnaud Coordinateur Communal pour le recensement 2014.

Délib. N° 07 - 29052013 - 80237

- Le Conseil Municipal décide de confier la création du site internet de la Commune à Monsieur CERTHOUX Rémi pour un montant maximum de 300€.

Délib. N° 08 - 29052013 - 80237

La séance est close à 22 H 15 et comporte 8 délibérations.

**ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS
POUR EXTRAIT CONFORME**

A. Dovergne

M. Berthe

S. Delecroix

O. Lavallard

E. Lapère

A. Pommier

T. Mazurier